

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

YOU NEED MOB

1. Société

La société YOUNEEDMOB, exploitée par la société BASILE POUILLLOT SASU, dont le siège social est situé 5 rue Alexandre Yersin 10450 Bréviandes, immatriculée sous le numéro SIRET 80393173200025, propose la location de mobilier et équipements événementiels auprès des particuliers, professionnels, associations et collectivités. Les présentes Conditions Générales de Location s'appliquent à toute commande passée auprès de YOUNEEDMOB.

2. Acceptation des conditions

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Location.

3. Devis et commande

3.1 Les devis émis par YOUNEEDMOB sont valables pendant une durée de 30 jours à compter de leur date d'émission.

3.2 La réservation n'est considérée comme ferme qu'après :

- acceptation écrite du devis attesté par une mention « bon pour accord » et signature ;
- versement de l'acompte demandé ;
- réception éventuelle des documents demandés.

3.3 YOUNEEDMOB se réserve le droit de refuser une commande en cas d'indisponibilité du matériel ou de réservation incomplète.

4. Tarifs

4.1 Les prix sont indiqués en euros hors taxes ou toutes taxes comprises selon le statut du client.

4.2 Les tarifs comprennent uniquement les prestations mentionnées sur le devis. Toute prestation supplémentaire (livraison particulière, installation sur place au soin de l'équipe, ...) fera l'objet d'une facturation complémentaire.

5. Paiement

5.1 Le paiement s'entend tel que :

- acompte de 50 % à la commande ;
- solde payable au retour du matériel (soit à l'entrepôt, ou à date de reprise par l'équipe)

5.2 Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de l'établissement d'autres devis.

Pour les professionnels, des pénalités de retard seront appliquées conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

6. Dépôt de garantie

YOUNEEDMOB peut exiger un dépôt de garantie ou une empreinte bancaire.

Cette garantie couvre :

- les détériorations ;
- les pertes ;
- les vols ;
- les frais de remise en état.

Elle sera restituée après vérification du retour.

7. Marchandise emportée et livraison

7.1 Le matériel est réputé conforme lors de sa remise au client.

7.2 Le client se voit remettre un guide de conditionnement sur les modèles empilés (ce guide* est accolé au caisse-palette, palette, chariot ou sac-emballage). Le client s'engage à en prendre connaissance dès la livraison afin de garantir la bonne compréhension des consignes comptant pour la restitution.

7.3 Toute réclamation devra être formulée immédiatement lors du départ entrepôt ou de la livraison par l'équipe YOUNEEDMOB.

7.4 Lors de la livraison réalisée par l'équipe YOUNEEDMOB :

- le client doit garantir un accès adapté aux véhicules ;
- le lieu doit être accessible ;
- le lieu doit être sécurisé jusqu'à la date de reprise ;
- toute attente ou déplacement supplémentaire pourra être facturé.

8. Utilisation du matériel

Le client s'engage à :

- utiliser le matériel conformément à sa destination ;
- respecter les consignes de sécurité ;
- ne pas sous-louer le matériel ;
- ne pas modifier le matériel loué.

Le matériel demeure la propriété exclusive de YOUNEEDMOB.

9. Responsabilité du client

Le client devient gardien du matériel pendant toute la durée de la location.

Il est responsable des :

- dommages ;
- pertes ;
- vols ;
- dégradations causées par des tiers.

10. Dégradations, perte et vol

Toute dégradation, disparition ou vol du matériel sera facturé au client sur la base :

- du coût de réparation ;
- ou du coût de remplacement à neuf.

Les frais de transport et de gestion pourront être ajoutés.

11. Restitution et reprise

11.1 Le matériel doit être restitué à la date prévue au contrat.

Tout retard pourra donner lieu à une facturation complémentaire correspondant à une journée de location supplémentaire par jour de retard.

11.2 Toute restitution doit se faire conformément au guide de conditionnement fourni par YOUNEEDMOB.

Tout écart de conditionnement** générant des frais de main d'heure supplémentaires sera facturé consécutivement.

11.3 Le matériel devra être restitué dans le même état que lors de sa livraison.

Si un état d'usure excessif est constaté dans les 7 jours suivant la fin de prestation, YOUNEEDMOB se réserve la possibilité d'une facturation à hauteur des frais de remise en état nécessaires (nettoyage, polissage, vernissage, ou rachat à neuf).

12. Annulation

12.1 Par le client

- plus de 30 jours avant l'événement : remboursement intégral des sommes versées hors frais engagés ;
- entre 15 et 30 jours : conservation de l'acompte ;
- moins de 15 jours : 100 % du montant de la commande pourra être facturé.

12.2 Par YOUNEEDMOB

En cas d'impossibilité exceptionnelle, YOUNEEDMOB pourra proposer un matériel équivalent ou rembourser les sommes versées sans autre indemnité.

13. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

14. Protection des données

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des commandes et de la relation commerciale.

Le client dispose des droits prévus par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

15. Litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents du ressort du siège social de YOUNEEDMOB seront seuls compétents pour les litiges entre professionnels.

Pour les consommateurs, les règles légales de compétence s'appliqueront.

16. Contact

Email : hello@youneedmob.com

Site internet : www.youneedmob.com

ANNEXES

* Exemple d'illustrations présentes dans le guide de conditionnement fourni par YOUNEEDMOB



** Exemples de restitution non-conforme générant une sur-facturation de fin de location

